

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ MAJEUR

1^{ère} demande

■ Copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois (sauf si la commune de naissance est dématérialisée Vérifier sur : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

■ 2 photos d'identité de moins de 6 mois, identiques (voir critères dans les documents joints)

■ Justificatif de domicile de moins d'un an : **original et photocopie**

(Type facture ex : edf, gdf, eau, téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, quittance de loyer (si bailleur privé joindre le contrat de bail) etc...)

■ Majeur hébergé chez un tiers depuis plus de 3 mois (parent ou autre)

* Attestation sur l'honneur de l'hébergeant (voir documents joints)

* Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

* Justificatif de domicile de l'hébergeant : **original et copie**

■ Majeur sous tutelle ou curatelle:

* Jugement du tribunal prononçant la mesure de protection

■ Français par naturalisation ou née en France de parents étrangers :

* Certificat de nationalité française **ou** décret de naturalisation

Renouvellement

■ Ancienne carte nationale d'identité : **original et photocopie**

■ Si la carte est périmée depuis plus de 15 ans

Acte de naissance de moins de trois mois (sauf si la commune de naissance est dématérialisée. Vérifier sur : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

■ Si la carte ne peut être produite (perte vol ou détériorée)

* Acte de naissance de moins de trois mois (sauf si la commune de naissance est dématérialisée. Vérifier sur : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

* Timbre fiscal de 25€ (buraliste ou internet)

* Déclaration de perte (voir documents joints)

* Déclaration de vol (en gendarmerie)

■ Si le renouvellement est demandé en raison d'une erreur sur l'ancienne carte ou de changement de situation matrimoniale (mariage, divorce, veuvage) : acte de naissance, acte de mariage ou acte de décès de moins de trois mois

■ Carte d'identité établie après 2004 dont le renouvellement est demandé avant son expiration en raison d'un voyage : joindre un justificatif de voyage (réservation vol, hôtel etc ...)

■ 2 photos d'identité de moins de 6 mois, identiques (voir critères dans documents joints)

■ Justificatif de domicile de moins d'un an : **original et photocopie**

(Type facture ex : edf, gdf, eau, téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, quittance de loyer (si bailleur privé joindre le contrat de bail) etc...)

■ Majeur hébergé chez un tiers depuis plus de 3 mois (parent ou autre)

* Attestation sur l'honneur de l'hébergeant (voir documents joints)

* Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

* Justificatif de domicile de l'hébergeant : original et copie

■ Majeur sous tutelle ou curatelle:

* Jugement du tribunal prononçant la mesure de protection

■ Français par naturalisation ou née en France de parents étrangers :

* Certificat de nationalité française **ou** décret de naturalisation

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR

TOUTE CNI NON RETIRÉE DANS LES 3 MOIS SUIVANT LA DATE DE DÉLIVRANCE SERA DÉTRUITE

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ MINEUR

1^{ère} demande

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois (sauf si la commune de naissance est dématérialisée Vérifier sur : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
 - Copie du certificat de nationalité française pour l'enfant né en France de parents étrangers
 - 2 photos d'identité de moins de 6 mois, identiques (voir critères dans les documents joints) Attention les photos scolaires ne sont pas valables
 - Vérifier la taille du mineur
 - Justificatif de domicile de moins d'un an : original et photocopie (Type facture ex : edf, gdf, eau, téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, quittance de loyer (si bailleur privé joindre le contrat de bail) etc...)
 - Photocopie de la carte d'identité du représentant légal présent
 - Garde alternée : * jugement fixant l'alternance
 - * Annexe 8 : autorisation du représentant légal non présent
 - * Photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent
 - En cas de mesure de tutelle, de parents séparés ou divorcés
 - * Photocopie complète du jugement du tribunal
 - * Ou autorisation écrite de l'autre parent d'établissement
- d'une carte d'identité et la photocopie de sa pièce d'identité

Renouvellement

- Ancienne carte nationale d'identité : **original et photocopie**
 - Si la carte est périmée depuis plus de 15 ans
 - Acte de naissance de moins de trois mois (sauf si la commune de naissance est dématérialisée. Vérifier sur : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
 - Si la carte ne peut être produite (perte vol ou détériorée)
 - * Acte de naissance de moins de trois mois (sauf si la commune de naissance est dématérialisée Vérifier sur : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
 - * Timbre fiscal de 25€ (buraliste ou internet)
 - * Déclaration de perte (voir documents joints)
 - * Déclaration de vol (en gendarmerie)
 - Copie du justificatif de nationalité française pour l'enfant né en France de parents étrangers
 - 2 photos d'identité de moins de 6 mois, identiques (voir critères dans les documents joints) Attention les photos scolaires ne sont pas valables
 - Vérifier la taille du mineur
 - Justificatif de domicile de moins d'un an : **original et photocopie** (Type facture ex : edf, gdf, eau, téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, quittance de loyer (si bailleur privé joindre le contrat de bail) etc...)
 - Garde alternée : * jugement fixant l'alternance
 - * Annexe 8 : autorisation du représentant légal non présent
 - * Photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent
 - Photocopie de la carte d'identité du représentant légal présent
 - En cas de mesure de tutelle, de parents séparés ou divorcés
 - * Photocopie complète du jugement du tribunal
 - * Ou autorisation écrite de l'autre parent d'établissement
- d'une carte d'identité et la photocopie de sa pièce d'identité

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR DE 12 ANS ET PLUS ET DU REPRÉSENTANT LÉGAL
TOUTE CNI NON RETIRÉE DANS LES TROIS MOIS SUIVANT LA DATE DE DÉLIVRANCE SERA DÉTRUITE**

PASSEPORT MAJEUR

DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET AU SERVICE FORMALITÉS SUR RENDEZ-VOUS AU 02.32.77.50.12

RETRAIT DU DOSSIER CERFA VERT EN MAIRIE OU SAISIE D'UNE PRÉ-DEMANDE sur <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-incire>

1^{ère} demande

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois(sauf si la commune de naissance est dématérialisée Comedec)
- 2 photos d'identité de moins de 6 mois, identiques (voir critères dans la rubrique « annexes »)
- Timbres fiscaux d'une valeur de 86,00€ (perception, bureau de tabac ou internet <http://timbres.impots.gouv.fr>)
- Justificatif de domicile de moins d'un an : **original et photocopie**
(ex : facture edf, gdf, eau, téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, quittance de loyer (si bailleur privé joindre le contrat de bail) etc...)
- Majeur hébergé chez un tiers depuis plus de 3 mois (parent ou autre)
 - * Attestation sur l'honneur de l'hébergeant (voir rubrique « annexes »)
 - * Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
 - * Justificatif de domicile de l'hébergeant : **original et copie**
- Majeur sous tutelle :
 - * Présence du tuteur ou curateur
 - * Jugement du tribunal prononçant la mesure de protection
- Français par naturalisation ou née en France de parents étrangers :
 - * Certificat de nationalité française **ou** décret de naturalisation

Renouvellement

- Carte d'identité : **original et photocopie** ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois (sauf si la commune de naissance est dématérialisée Comedec)
- 2 photos d'identité de moins de 6 mois, identiques (voir critères dans la rubrique « annexes »)
- Justificatif de domicile de moins d'un an : **original et photocopie**
(ex : facture edf, gdf, eau, téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, quittance de loyer (si bailleur privé joindre le contrat de bail) etc...)
- Renouvellement pour modification nom d'usage suite à un mariage ou divorce : acte de mariage de moins de 3 mois
- Timbres fiscaux d'une valeur de 86,00€ (perception, bureau de tabac ou internet <http://timbres.impots.gouv.fr>) –

En cas de renouvellement pour un changement d'état civil (mariage, divorce) ou une erreur d'orthographe et que le précédent passeport a une validité de plus d'un an, le renouvellement est gratuit et la date de validité est conservée.
- Ancien passeport et photocopie de la page « identité ». **En cas de perte ou de vol**, déclaration (de perte en mairie, de vol en gendarmerie) et les timbres fiscaux
- Majeur hébergé chez un tiers depuis plus de 3 mois (parent ou autre)
 - * Attestation sur l'honneur de l'hébergeant (voir rubrique « annexes »)
 - * Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
 - * Justificatif de domicile de l'hébergeant : original et copie
- Majeur sous tutelle :
 - * Présence du tuteur ou curateur
 - * Jugement du tribunal prononçant la mesure de protection
- Français par naturalisation ou née en France de parents étrangers :
 - * Certificat de nationalité française **ou** décret de naturalisation

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR

TOUT PASSEPORT NON RETIRÉ DANS LES 3 MOIS SUIVANT LA DATE DE DÉLIVRANCE SERA DÉTRUIT

PASSEPORT MINEUR

DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET AU SERVICE FORMALITÉS SUR RENDEZ-VOUS AU 02.32.77.50.12

RETRAIT DU DOSSIER CERFA VERT EN MAIRIE OU SAISIE D'UNE PRÉ-DEMANDE sur <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-incrimer>

1^{ère} demande

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois(**sauf** si la commune de naissance est dématérialisée Comedec **OU si le mineur a une carte d'identité en cours de validité**)
 - Carte d'identité : **original et photocopie**
 - 2 photos d'identité de moins de 6 mois, identiques (voir critères dans la rubrique « annexes »)
 - Timbres fiscaux : plus de 15 ans : 42,00€ moins de 15 ans : 17,00€ (perception, bureau de tabac ou internet <http://timbres.impots.gouv.fr>)
 - Justificatif de domicile de moins d'un an : **original et photocopie** (ex : facture edf, gdf, eau, téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, quittance de loyer (si bailleur privé joindre le contrat de bail) etc...)
 - Photocopie de la carte d'identité du représentant légal présent
 - Garde alternée : * jugement fixant l'alternance
 - * Annexe 8 : autorisation du représentant légal non présent
 - * Photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent
 - Photocopie du livret de famille (page des parents et page du mineur)
 - En cas de mesure de tutelle, de parents séparés ou divorcés
 - * Photocopie complète du jugement du tribunal
 - * Ou autorisation écrite de l'autre parent d'établissement
- d'une carte d'identité et la photocopie de sa pièce d'identité

Renouvellement

- Carte d'identité : **original et photocopie** ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois (sauf si la commune de naissance est dématérialisée Comedec)
 - 2 photos d'identité de moins de 6 mois, identiques (voir critères dans la rubrique « annexes»)
 - Justificatif de domicile de moins d'un an : **original et photocopie** (ex : facture edf, gdf, eau, téléphone fixe ou portable, quittance d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, quittance de loyer (si bailleur privé joindre le contrat de bail) etc...)
 - Timbres fiscaux : plus de 15 ans : 42,00€ moins de 15 ans : 17,00€ (perception, bureau de tabac ou internet <http://timbres.impots.gouv.fr>)
 - Ancien passeport et photocopie de la page « identité ». **En cas de perte ou de vol**, déclaration (de perte en mairie, de vol en gendarmerie) et les timbres fiscaux
 - Photocopie de la carte d'identité du représentant légal présent
 - Garde alternée : * jugement fixant l'alternance
 - * Annexe 8 : autorisation du représentant légal non présent
 - * Photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent
 - Photocopie du livret de famille (page des parents et page du mineur)
 - En cas de mesure de tutelle, de parents séparés ou divorcés
 - * Photocopie complète du jugement du tribunal
 - * Ou autorisation écrite de l'autre parent d'établissement
- d'une carte d'identité et la photocopie de sa pièce d'identité

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR DE 12 ANS ET PLUS ET DE SON REPRÉSENTAN LÉGAL
TOUT PASSEPORT NON RETIRÉ DANS LES 3 MOIS SUIVANT LA DATE DE DÉLIVRANCE SERA DÉTRUIT**